

## **MECENNAT DES PERSONNES PHYSIQUES**

Le **mécénat** se caractérise par des dons en espèce ou en nature d'une **personne physique** ou morale (ex : entreprise) à une association pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général sans contrepartie directe pour le donateur.

Les frais engagés personnellement par les bénévoles à compter du 6 juillet 2000 dans le cadre de leur activité associative peuvent bénéficier de la réduction d'impôt (article 41 de la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives)



## Barème kilométrique applicable aux voitures (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515	d x 0,470



## **EXEMPLE:**

Un bénévole fait 2000 Km par an pour le club, le club rembourse 0,15 € du Km. Avant il se faisait rembourser : 2000 x 0,15 € = 300 €

S'il décide de renoncer à ce remboursement et d'en faire don au club, il inscrit sur sa déclaration d'impôts : 1058 € (2000 Km x 0,529€) Il bénéficiera d'une réduction d'impôts de 1058 x 0,66 = 698,28€

https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14686



## Règles à respecter :

- Strictement en vue de l'objet social de l'association sportive.
- En l'absence de toute contrepartie pour le bénévole.
- Le bénévole doit avoir le choix (don ou remboursement)
- Les frais sont dûment justifiés et entrés dans la comptabilité de l'association. (Etablissement d'une note de frais et établissement d'un reçu fiscal) Cela ne fonctionne pas pour le temps passé



CONCRÉTISATION DU MÉCÉNAT Normalement les « organismes d'intérêt général ayant un caractère sportif » peuvent faire du mécénat. Par prudence il est préférable de faire une demande à l'administration fiscal.

Il y a une déclaration annuelle à compléter dans les 3 mois qui suivent la date de clôture

DÉCLARATION DES DONS · demarches-simplifiees.fr



